



COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES N° 7

loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2018
instruction ministérielle NOR : INTA1839120J du 21 novembre 2019
instruction ministérielle NOR : INTA2205675C du 23 février 2022
arrêté préfectoral n°30-2023-09-01-0002 du 1^{er} septembre 2023

REUNION DU 21 DECEMBRE 2023

Convoqués par M. Lionel GIROMPAIRE le 11 décembre 2023 pour se réunir le jeudi 21 décembre à 16h00, les membres désignés par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2023 pour constituer la commission de contrôle des listes électorales du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026 ne se sont pas présentés.

Madame Magali FESQUET et Madame Monique LAURENT sont absentes excusées.
Monsieur Lionel COSTE et Monsieur Alessandro COZZA sont absents.

Monsieur Lionel GIROMPAIRE, présent, après avoir constaté que le quorum requis pour délibérer sur les listes électorales n'est pas réuni, déclare que la commission ne peut valablement délibérer sur la régularité des mouvements intervenus depuis sa dernière réunion et sur les éventuels recours administratifs préalables obligatoires.

Mention en sera faite au registre ouvert à cet effet ainsi qu'un affichage en mairie.

Le Vigan, le 21 décembre 2023



Lionel GIROMPAIRE